

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Commune d'Oullins-Pierre-Bénite**  
**Métropole de Lyon**  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**

PAUCV/NUM\_25\_004

**OBJET** : **CREATION** d'une adresse **34 rue Parmentier, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite**

**Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28 ;

Vu l'arrêté n°SG24\_58 du 9 février 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier la **propriété située sur la parcelle 69149AL401 au 34 rue parmentier, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite.**

**ARRÊTE**

**ARTICLE Premier :**

Le numéro de voirie situé au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, est créé et certifié à l'adresse suivante (cf. plan ANNEXE) :

**34 rue Parmentier, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite** : parcelle 69149AL401  
est un accès réservé aux livraisons

Le numéro 32 rue Parmentier, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : parcelle 69149AL401  
déjà existant est un accès réservé au public.

En conséquence, cette unité foncière détient les adresses postales précitées.

**ARTICLE Dernier :**

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :

Mise en ligne le :     /     /

Pour le Maire,  
Jérôme MOROGE et par délégation,  
Le Conseiller délégué,  
Jean-Louis CLAUDE

Fait à Oullins-Pierre-Bénite, le 12/06/2025

**Pour le Maire,  
Jérôme MOROGE et par délégation,  
L'adjoint délégué,**

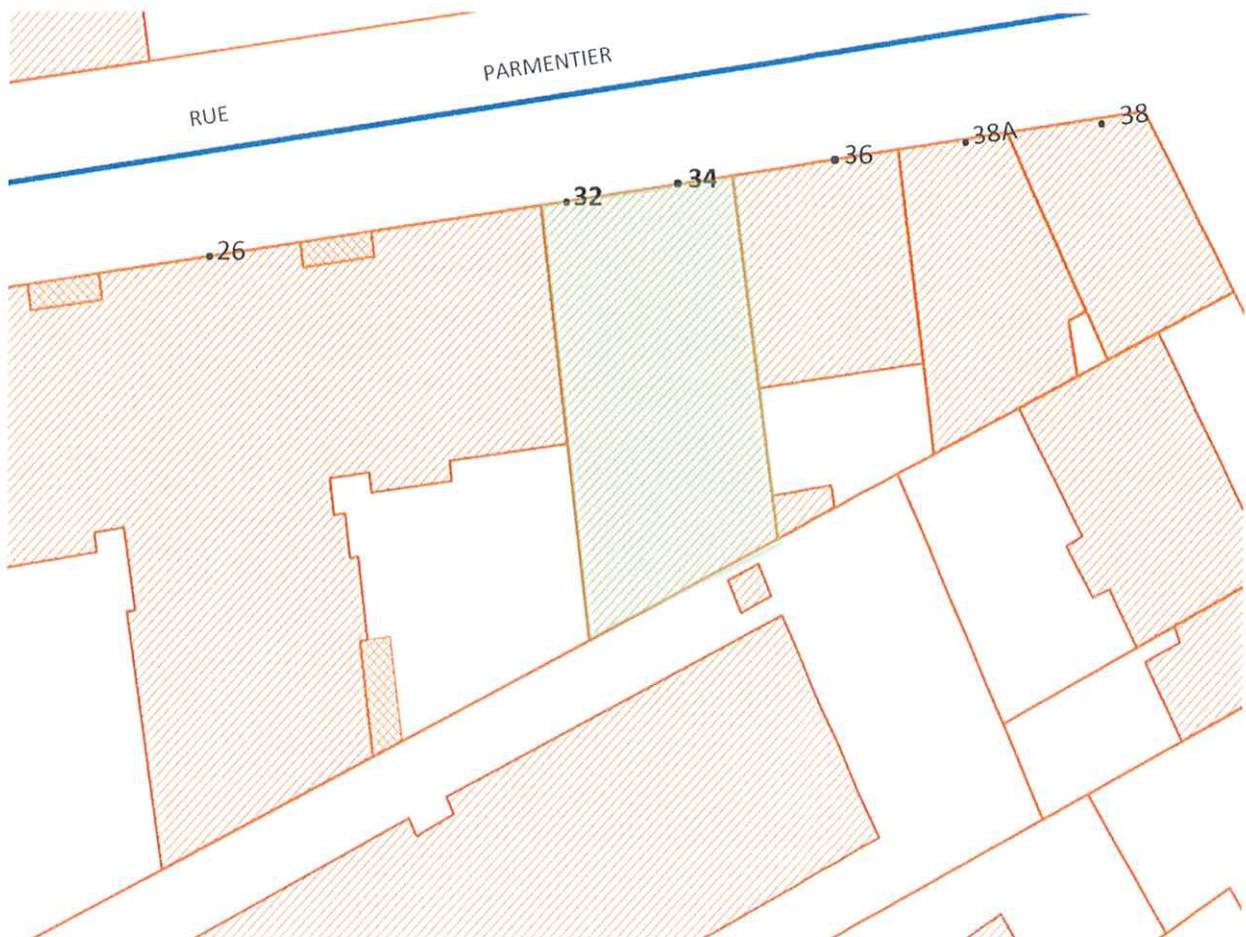
**Jean-Louis CLAUDE**



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous forme d'assignation déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Certification des points d'adresse :

**ANNEXE**



Le numéro de voirie situé au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, est créé et certifié à l'adresse suivante:

**34 rue Parmentier, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite** : parcelle 69149AL401  
est un accès réservé aux livraisons

Le numéro 32 rue Parmentier, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénit : parcelle 69149AL401  
déjà existant est un accès réservé au public.